

**RAPPORT d'ACTIVITE
DU FONDS DE DOTATION INSTITUT DIDEROT
ANNEE 2023**

1. Préambule

L'institut Diderot est un fonds de dotation créé en 2009, sis à Paris - 86, rue Saint Lazare, dont l'objet est de mobiliser les différents acteurs socio-économiques pour participer et contribuer à une réflexion fondamentale et prospective sur l'évolution des sociétés actuelles au regard des grandes transformations démographiques, technologiques, énergétiques, environnementales et géopolitiques, et de concourir au développement national de recherches et pratiques innovantes en la matière.

Le montant de sa dotation en 2023 a été de 930 000€, cette dotation est consommable.

2. Fonctionnement interne du fonds

Il existe deux organes de gouvernance au sein de l'Institut Diderot.

2.1 Conseil des Fondateurs

Au 31 décembre 2023, le Conseil des Fondateurs est composé de 5 fondateurs : Covéa, AM-GMF, MAAF Assurances, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA IARD.

Il s'est réuni le 29 novembre afin de nommer un nouveau Président. À la suite de la démission de Monsieur Jean-Claude Seys en date du 14 novembre 2023, Madame Hélène Béjui-Hugues a été nommée à la présidence du fonds de dotation et du Conseil d'administration.

Le conseil des Fondateurs s'est également réuni :

- ✓ le 17 janvier 2024, afin d'octroyer la qualité de fondateur aux sociétés suivantes : GMF Assurances, MAAF Assurances SA, MMA IARD,
- ✓ le 14 mars 2024, afin d'octroyer la qualité de fondateurs aux sociétés suivantes : GMF Vie, MAAF Vie, MMA Vie.

Le Conseil des Fondateurs est désormais composé de 10 fondateurs : Covéa, AM-GMF, GMF Assurances, GMF Vie, MAAF Assurances, MAAF Assurances SA, MAAF Vie, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA IARD, MMA Vie

2.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé d'un Président qui est aussi le Président du fonds de dotation et de 4 administrateurs personnes morales : Covéa représentée par Monsieur Michel Gougard, GMF Assurances GMF représentée par Madame France-Marie Renucci, MMA IARD Assurances Mutuelles représentée par Monsieur Christophe Guettier et MAAF Assurances représentée par Madame Luce Berille.

En 2023, le conseil d'Administration s'est réuni le 22 mars afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 février 2022,
2. Présentation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2022,
3. Présentation du budget 2023 et fixation de la dotation annuelle,

4. Présentation des projets de développement,
5. Évolution du Conseil d'orientation,
6. Évolution des Fondateurs,
7. Évolution du Conseil d'administration,
8. Modifications statutaires,
9. Questions diverses.

2.3 Conseil d'orientation

Le Conseil d'Orientation est composé de personnes aux compétences techniques et scientifiques avérées dans les domaines d'activités du fonds de dotation.

Il a pour mission d'élaborer des propositions d'activités et de définir des axes de recherches à présenter au Conseil d'Administration, afin de permettre au fonds de dotation d'atteindre les différents objectifs qu'il s'est assigné.

En 2023, le Conseil d'orientation s'est réuni une fois, le 1^{er} décembre, afin de définir les axes d'orientation pour la programmation des conférences de l'année 2024.

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Liste des partenaires du fonds

La société de groupement d'assurances mutuelles Covéa met à disposition à titre gratuit des locaux au sein de son siège, sis à Paris - 86, rue Saint Lazare.

Covéa met aussi à disposition de l'Institut Diderot son service logistique, afin d'envoyer les invitations aux conférences et les carnets qui sont édités par la suite. Ces services sont facturés à la fin de l'année au fonds de dotation.

Par ailleurs, MAAF Assurances et MMA IARD mettent à disposition deux personnes afin d'assurer le fonctionnement du fonds de dotation. Leurs salaires sont facturés au fonds.

3.2 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Il n'y a pas eu d'action de prospection de donateurs menée par l'Institut Diderot.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

En 2023, l'institut Diderot a financé 18 conférences ayant pour but d'éclairer le public sur l'évolution des sociétés actuelles au regard des grandes transformations de ce monde. Les titres de ces conférences sont les suivants :

- *Frontières.com : les nouvelles lignes d'affrontement dans un monde numérisé*
- *Les dangers du Wokisme*
- *Le ressentiment contemporain menace-t-il la démocratie ?*
- *Génération Z : Quel management ?*
- *Transgenres et conséquences*

- *L'avenir du Post-humanisme ou les limites de l'humain*
- *L'économie du bonheur : la croissance rend-elle les individus heureux ?*
- *Devenir transclasse : comment échapper aux destins déjà écrits ?*
- *Re-considérons le travail*
- *Le Moyen-Orient en 2050*
- *Quel avenir pour l'islam, l'islamisme et l'islamologie*
- *Les Grandes puissances en 2050*
- *La spiritualité en 2050*
- *L'énergie en 2050*
- *L'avenir de la Gauche française*
- *La Turquie – Nouveau califat ?*

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation¹

L'institut Diderot n'effectue pas de redistribution envers des personnes morales.

6. Liste des avantages et ressources lorsque le fonds de dotation bénéficie de fonds provenant de l'étranger

L'institut Diderot ne bénéficie pas de fonds provenant de l'étranger.

7. Compte d'emploi des ressources (obligatoire² si le fonds fait appel à la générosité du public et si les ressources collectées excèdent la somme de 153.000 euros lors de la clôture de l'exercice)

L'institut Diderot ne fait pas appel à la générosité du public.

8. Liste des libéralités reçues

L'ensemble des libéralités reçues par l'Institut Diderot en 2023 s'est répartie comme suit :

Versement d'AM-GMF

- Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 148 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 775 691 140
- 310 000€ effectué par virement le 4 avril 2023

Versement de MAAF Assurances

¹ Il s'agit des personnes morales à but non lucratif utilisant les redistributions versées par le fonds de dotation dans l'accomplissement de leurs œuvres et de leurs missions d'intérêt général (article I de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).

² Article 8, e) du décret n° 2009-158 du 11 février 2009. Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public est prévu à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité du public.

- Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé à Chaban, 79180 CHAURAY, immatriculée au RCS de Niort sous le n° 781 423 280,
- 310 000€ effectué par virement le 18 avril 2023

Versement de MMA IARD Assurances Mutuelles

- Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans Cedex 9, immatriculée au RCS Le Mans sous le n° 775.652.126
- 310 000€ effectué par virement le 5 mai 2023

L'ensemble de ces dons a été employé en l'organisation des 18 conférences mentionnées dans le point 4, de leur retranscription, puis de leur impression sur carnets.